

PLAN DE COMMUNICATION DU RÉSEAU DES PROJETS BRUIT ET PORTS

Action : C.3.2 Plan de Communication intégré des projets bruit/ports

Composant : C – Communication

**Partenaire
Responsable :** Région Ligurie

Date : Septembre 2019

Introduction	3
I^{ère} partie – Introduction aux projets	4
Les thématiques et les actions	4
Le territoire et les ports.....	6
Quelques éléments sur la réglementation	7
II^{ème} Partie - Stratégie transfrontalière de communication sur le thème du bruit en milieu portuaire ...	9
Approche	9
Objectifs.....	9
Groupes cibles	12
Instruments et activités	14
Messages	16
Résultats attendus	18

Introduction

La question de l'impact sonore des activités portuaires sur les centres urbains et les zones urbanisées de liaison entre les ports et les plates-formes logistiques est un problème complexe, tant sur le plan environnemental que sur le plan social. S'il est vrai que les émissions sonores sont un problème environnemental circonscrit dans l'espace, de nombreux sites urbains et zones situées entre les ports et les plates-formes logistiques connaissent des situations similaires. La coopération territoriale peut aider à cerner des solutions communes et valables pour des contextes analogues. Dans le cadre du Programme Italie-France Maritime 2014-2020, six projets portant sur la surveillance et l'atténuation du bruit ont été financés, qui proposent des approches complémentaires à cette problématique et comprennent différents volets : la surveillance des niveaux des émissions, la réalisation d'interventions d'abattement et la mise en place d'activités de communication visant à permettre aux citoyens, aux opérateurs des ports et de la logistique et aux institutions impliquées de mieux comprendre la thématique en question.

Le présent document a pour but de fournir des orientations pour améliorer l'efficacité des activités de communication des différents projets, dans une optique de coordination et d'optimisation des ressources à disposition, et peut être considéré comme un préalable aux plans de communication des différents projets.

La stratégie de communication transfrontalière reconstruit le cadre de synthèse des approches adoptées par chaque projet, en identifiant le fil conducteur commun et en fixant les coordonnées communes dans le cadre desquelles les activités de communication des différents projets devraient s'insérer.

Les Plans de communication des différents projets devraient contenir des indications opérationnelles pour les activités spécifiques de communication et pour tout ce qui a trait aux objectifs, contenus, instruments et messages.

I^{ère} partie – Introduction aux projets

Les thématiques et les actions

Dans le cadre du II^o Avis du Programme Maritime, six projets différents sur le thème de l'impact sonore des structures portuaires sur les centres habités dans l'espace de coopération ont été financés. Chaque projet est focalisé sur un aspect spécifique, composant ainsi une mosaïque qui couvre un vaste spectre de thématiques corrélées :

RUMBLE, dont le chef de file est la Région Ligurie, est centré sur la surveillance et les interventions d'atténuation dans les grands ports urbains de la zone de coopération.

DECIBEL, dont le chef de file est la Chambre de Commerce de Bastia, est axé sur les problématiques des petits ports insulaires.

LIST PORT, dont le chef de file est l'Università di Cagliari et qui est axé sur le STI (Système de transport intelligent), se concentre sur des modèles de simulation du bruit lié au trafic léger et lourd depuis et vers le port ;

REPORT, dont le chef de file est l'Università di Genova, est un projet à caractère scientifique qui fournit des inputs quant aux meilleures pratiques à mettre en œuvre avec d'autres projets et se propose de développer un modèle numérique pour le bruit dans les ports.

MONACUMEN, dont le chef de file est l'Autorità di Sistema Portuale del Mar Tirreno Settentrionale, se concentre sur les systèmes de surveillance pour la vérification, y compris en temps réel, du bruit en milieu portuaire.

TRIPLO, dont le chef de file est la Provincia di Lucca, vise à élaborer des solutions de système de transport intelligent et d'autres mesures complémentaires, qui seront regroupées dans un Plan stratégique commun de réduction des nuisances sonores causées par la manutention au sol des marchandises, lorsqu'on les déplace des plates-formes logistiques vers les ports et vice-versa.

Le fil conducteur commun est l'exigence de caractériser le bruit provenant des ports et des activités qui s'y rattachent et de fournir des solutions susceptibles de réduire le mal-être qui en dérive pour la population vivant à proximité.

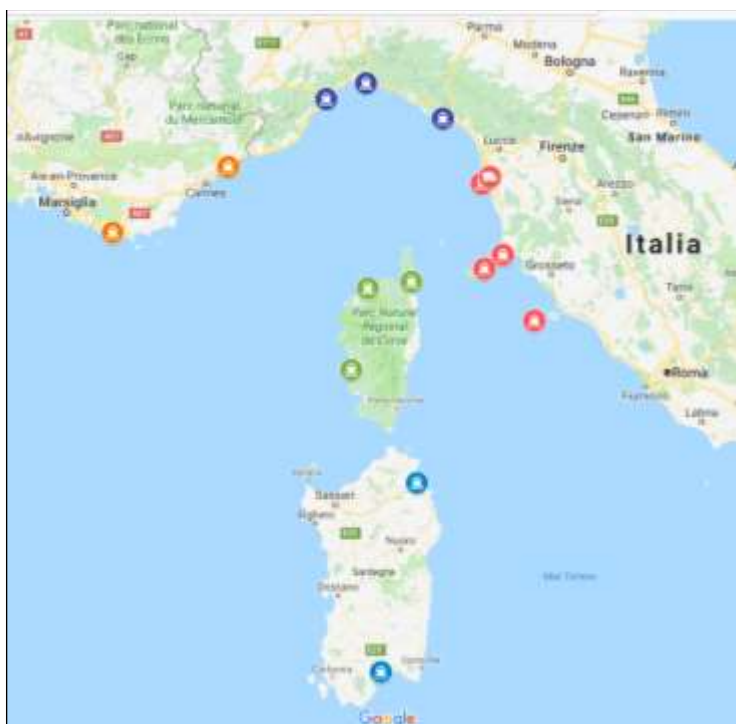
Le tableau ci-dessous indique les principales actions réalisées dans les différentes initiatives de projet, regroupées en : analyses initiales, activités scientifiques, solutions d'atténuation, gouvernance public/privé et rapport entre ville et port, investissements.

Tableau 1 - Thématiques des projets de l'axe 'bruit et ports'

	RUMBLE	MON ACUMEN	REPORT	DECIBEL	LIST PORT	TRIPLO	
ANALYSES INITIALES	ANALYSE DE L'ETAT DE L'ART DES INFRASTRUCTURES D'ATTÉNUATION EXISTANTES	RECONNAISSANCE INITIALE SUR LES DONNÉES ET LES ÉTUDES DISPONIBLES, EN VUE D'IDENTIFIER LES MEILLEURES PRATIQUES DE SURVEILLANCE DU BRUIT	RECONNAISSANCE INITIALE SUR L'ÉTAT DE L'ART EN MATIÈRE DE BRUIT DANS LES PORTS	ÉTUDE DE LA POLLUTION SONORE	ÉTUDE DU TRAFIC TERRESTRE DES 4 PORTS PILOTES	ANALYSE ET MAPPAGE DE L'IMPACT SONORE DES ZONES PORTUAIRES ET RÉTRO-PORTUAIRES	
ACTIVITÉS A CARACTÈRE SCIENTIFIQUE	SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES D'ATTÉNUATION	DÉFINITION D'UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE COMMUNE POUR LA SURVEILLANCE DES SOURCES SONORES PORTUAIRES	DÉFINITION D'UNE APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE COMMUNE		MODÈLES DE SIMULATION DU BRUIT PRODUIT PAR LE TRAFIC DEPUIS ET VERS LE PORT	COLLECTE, ORGANISATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES RELATIVES AU TRAFIC TERRESTRE DANS LES ZONES PORTUAIRES, RÉTRO-PORTUAIRES ET URBAINES LIMITOPHES	
		ACHAT D'EQUIPEMENT ET MISE EN PLACE DE LA SURVEILLANCE Y COMPRIS EN TEMPS REEL	SURVEILLANCE				MAPPAGE ACOUSTIQUE DU TRAFIC TERRESTRE DANS LES PORTS PILOTES
			CRÉATION DE MODÈLES DE SIMULATION ET DE SCÉNARIIS PRÉVISIONNELS DU BRUIT DANS LE PORT ET VÉRIFICATION ET VALIDATION DE CES MODELES ET SCÉNARIIS				
		CARACTÉRISATION DES SOURCES SONORES PORTUAIRES					
SOLUTIONS D'ATTÉNUATION	RÉALISATION DE PETITES INFRASTRUCTURES D'ATTÉNUATION DANS LES PORTS URBAINS		ÉTUDES PORTANT SUR DES TECHNIQUES ALTERNATIVES DE PROPULSION DES MOYENS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION DANS LE PORT	ANALYSES DE BONNES PRATIQUES SUR LES TERRITOIRES INSULAIRES EN MATIÈRE DE TRAFIC TERRESTRE GÉNÉRÉ PAR LES PORTS	IDENTIFICATION DES INSTRUMENTS STI POUR L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS SONORES	IDENTIFICATION DES INSTRUMENTS STI POUR L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS SONORES LIÉES À LA LOGISTIQUE	
GOUVERNANCE PUBLIC-PRIVÉ ET RAPPORT PORT-VILLE	PROMOTION DU DIALOGUE ENTRE SUJETS PUBLICS ET PRIVÉS	ÉTUDE DE LA PERCEPTION DU BRUIT		PLAN D'ACTION TRANSFRONTALIER POUR LES PORTS INSULAIRES		PERCEPTION DU BRUIT PAR LES CITOYENS (PARAMÈTRES LINGUISTIQUES)	
		ANALYSES COÛTS-BÉNÉFICES DES TECHNIQUES DE SURVEILLANCE	ANALYSES DES COÛTS SOCIAUX DU BRUIT DANS LES PORTS			PLAN DE GOUVERNANCE	
INVESTISSEMENTS	ACHAT DE STATIONS DE SURVEILLANCE, PETITES INFRASTRUCTURES D'ATTÉNUATION	ACHAT D'EQUIPEMENT DE RELEVÉ ACOUSTIQUE (Y COMPRIS EN CONTINUUM) DANS LES 4 PORTS PILOTES				CAPTEURS POUR RÉSEAU DE RELEVÉ ACOUSTIQUE	

Le territoire et les ports

Dans la zone de coopération du programme Italie-France Maritime, les projets de l’Axe 3 visant à améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plates-formes logistiques liées, en contribuant à réduire la pollution sonore, couvrent tout le territoire de la zone Alto Tirreno. Au total, en effet, 15 ports sont intéressés, dont 9 situés sur le territoire italien et 5 sur le territoire français, comme le montre la figure suivante (carte consultable sur le lien https://drive.google.com/open?id=1yIsShQ7rm_Xi1jLrrJD8dYTz5yohE_w&usp=sharing)



Liste et carte des ports intéressés par les Projets de Coopération sur le thème de l’impact sonore des zones portuaires

- PORTO DI GENOVA
- PORTO DI LA SPEZIA
- PORTO DI VADO LIGURE
- PORTO DI BASTIA
- PORTO LE RUSSE
- PORTO DI AJACCIO
- PORTO FERRAIO
- PORTO ISOLA DEL GIGLIO
- PORTO DI PIOMBINO
- PORTO DI LIVORNO
- INTERPORTO TOSCANO
- PORTO DI OLBIA
- PORTO DI CAGLIARI
- PORTO DI NIZZA
- PORTO DI TOLONE

En Toscane : Port de Livourne (l’Autorità di Sistema Portuale Mar Tirreno Settentrionale pour le port de Livourne étant impliquée sur TRIPLO, RUMBLE et MON ACUMEN), et Portoferraio à l’île d’Elbe et le petit port de l’Isola du Giglio (ANCI Toscana étant partenaire de DECIBEL), Piombino (LI) (ANCI Toscana étant partenaire de LISTPORT). Est également impliqué l’Interporto toscano (la Province de Lucques étant partenaire de TRIPLO)

En Ligurie : Port de Gênes (l’Autorità di Sistema portuale Mar Ligure Occidentale étant partenaire de RUMBLE), Port de Vado (SV) (ANCI Liguria étant partenaire de LIST PORT), Port de La Spezia (l’Autorità di Sistema portuale Mar Ligure Orientale étant partenaire de MON ACUMEN)

En Sardaigne : Port de Cagliari (l’Autorità di Sistema Portuale Mare di Sardegna étant partenaire de RUMBLE et MON ACUMEN), Port d’Olbia (la Commune d’Olbia étant partenaire de DECIBEL), Port de Portotorres (Confindustria Centro Nord Sardegna étant partenaire de TRIPLO)

En Corse : Port de Bastia (la Chambre de Commerce et d’Industrie de Bastia et de la Haute-Corse étant partenaire de MON ACUMEN, DECIBEL et LIST PORT et l’Office de Transport de Corse étant

partenaire de RUMBLE), Port de l'Île-Rousse (la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse étant partenaire de DECIBEL)

Dans la Région PACA, Port de Nice (la Métropole de Nice Côte d'Azur étant partenaire de RUMBLE) et Port de Toulon (la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var étant partenaire de TRIPLO)

Quelques éléments sur la réglementation

Le présent paragraphe fournit une synthèse de la réglementation en matière de pollution sonore ; il s'agit d'un cadre non exhaustif visant simplement à indiquer les coordonnées à l'intérieur desquelles opèrent les projets.

Au niveau européen, la Directive 2002/49/CE (Directive END) concerne l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement et constitue, à cet échelon, le principal instrument permettant d'identifier les niveaux de pollution sonore et de configurer les mesures nécessaires pour les principales sources sonores, que ce soit au niveau des États membres ou au niveau communautaire. La Directive concerne en particulier le bruit généré par les véhicules routiers et ferroviaires (et infrastructures afférentes), les aéronefs, les matériels extérieurs et industriels et les engins mobiles. Les trois champs d'action de la directive sont :

- déterminer les niveaux d'exposition au bruit
- assurer au public l'accès aux informations sur le bruit et sur ses effets
- prévenir et réduire le bruit si cela est nécessaire et préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

Tant l'Italie que la France disposaient d'une réglementation sur le bruit antérieure à la Directive, dont la transposition a comporté une répartition de compétences différente d'un pays à l'autre (visant, en Italie, les collectivités locales, tandis que la France connaît une concurrence entre niveau central et administration décentralisée).

Le Décret législatif 19 août 2005, n° 194 (modifié par le Décret législatif 17 février 2017, n° 42), en Italie, et le Code de l'Environnement, en France, ont transposé la directive dans ces deux États membres (pour approfondissements sur la réglementation française : <http://auditorium.nicecotedazur.org/reglementation.php>).

Sur la base de la Directive 2002/49/CE, les États membres doivent produire des cartes de bruit et un plan d'action avec des mesures de réduction du bruit pour les centres habités de plus de 250.000 habitants, les principaux axes routiers, les lignes ferroviaires principales et les principaux aéroports. Les infrastructures portuaires n'étant pas expressément mentionnées par la directive et par les législations nationales, il n'est pas obligatoire de les soumettre à surveillance en tant que sources de bruit environnemental. De même pour les routes et les voies ferrées présentant un trafic incertain.

Précédente à la Directive européenne, la **Loi-cadre italienne sur la pollution sonore (LOI 26 OCTOBRE 1995 n° 447)**, qui fixe les principes généraux, les sanctions, les compétences en matière de protection de la population contre la pollution sonore, renvoie aux décrets d'application ultérieurs la définition des limites maximales pour les différents cadres – décrets qui, pour les émissions provenant du trafic maritime et des embarcations, n'ont jamais été promulgués.

Toutefois, les zones portuaires sont le siège d'activités industrielles et sont souvent insérées dans des agglomérations urbaines soumises à l'obligation de rédaction des plans.

Par exemple, dans le Plan de la Commune de Gênes, certaines zones du port où se déroulent des activités industrielles sont mappées et insérées dans le tissu urbain de la ville.

En France, la loi-cadre n° 92-1444 du 31 décembre 1992 a pour objectif de réglementer les émissions, d'introduire des mesures préventives, de protéger les citoyens touchés par le bruit généré par le trafic aérien. La loi introduit une simplification quant à l'enregistrement des infractions et renforce certaines mesures judiciaires et administratives. En 2009, la *Loi Grenelle* intervient pour promouvoir une politique de long terme pour le développement durable, qui comprend également certains aspects liés à la pollution sonore.

La Directive 2007/2/CE (Directive INSPIRE), qui concerne les infrastructures d'information géographique, selon une optique d'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de la disponibilité des données environnementales, comprend aussi les données relatives au bruit. Les dispositions de la directive concernent essentiellement les données qui, en possession d'une autorité publique, peuvent être utilisées par d'autres autorités publiques dans l'exercice de leurs fonctions, mais fournit aussi certaines indications quant à l'accessibilité au public.

II^{ème} Partie - Stratégie transfrontalière de communication sur le thème du bruit en milieu portuaire

Approche

Comme cela a été dit dans l'introduction, la stratégie de communication transfrontalière reconstruit le cadre de synthèse des approches adoptées par chaque projet, en identifiant le fil conducteur commun et en fixant les coordonnées communes dans le cadre desquelles les activités de communication des différents projets et du réseau devraient s'insérer. L'approche qui caractérise les activités du réseau s'appuie sur un certain nombre de volets communs :

- mettre en synergie les six projets sur le bruit financés par le PO Maritime, au niveau à la fois d'activités à réaliser (optimisation des ressources) et de messages de communication (définition ponctuelle des contenus et des cibles vers lesquelles les orienter) ;
- valoriser, dans les activités de communication, les rôles et les compétences du partenariat en matière de gestion, de planification et de recherche scientifique ;
- agir en prenant dûment en compte la sensibilité exigée pour affronter les thématiques liées aux impacts environnementaux des activités portuaires en environnement urbain (de manière aussi à prévenir des conflits éventuels).

Objectifs

Si chaque projet a décliné ses propres objectifs de communication par rapport aux thématiques techniques traitées (voir le tableau 2, qui présente un cadre synoptique), il est toutefois possible d'identifier, pour l'ensemble des projets, une série d'objectifs communs dont la réalisation sera renforcée par les activités de mise en réseau :

- mieux faire connaître le phénomène du bruit dans les zones portuaires et entre celles-ci et les plates-formes logistiques, et mieux faire connaître ses impacts sur les zones portuaires, sur les citoyens et sur les travailleurs portuaires ;
- sensibiliser sur les solutions d'atténuation disponibles et leur possibilité de réalisation ;
- changer la mentalité, en promouvant une approche de développement durable qui tienne compte des deux dimensions : économique et environnementale ;
- changer les comportements, en favorisant l'adoption de solutions permettant de réduire les émissions sonores ou leur impact.

Les activités de communication viseront à favoriser le dialogue entre, d'un côté, les citoyens (également représentés par des comités) et, de l'autre, les institutions et la réalité portuaire et logistique, dans une optique de prévention des conflits et d'identification de solutions communes pour les conflits existants.

En vue de valoriser les compétences des différents partenaires, certains objectifs seront spécifiquement poursuivis par certains projets, ce qui définira des rôles prédominants pour chacun :

REPORT et MONACUMEN s'emploieront à améliorer les connaissances sur le thème du bruit en tant que phénomène physique et à fournir des contenus qui devront être divulgués auprès des institutions, des sujets privés et des citoyens. Grâce à la participation des Universités et des ARPA (agences régionales de protection environnementale) à d'importantes conférences internationales, ces deux projets assureront en outre le lien avec la communauté scientifique.

TRIPLO et LISTPORT contribueront à la divulgation des connaissances relatives aux systèmes de STI et d'autres mesures complémentaires étudiées dans le cadre des activités de projet, qui, au travers d'initiatives de sensibilisation, seront diffusées auprès des institutions locales et régionales ayant des compétences de planification en matière de pollution sonore et vers les citoyens.

RUMBLE et TRIPLO se focaliseront sur le changement de mentalité et de comportement des acteurs concernés, grâce à des activités de gouvernance impliquant les institutions, les sujets privés et les citoyens.

DECIBEL contribuera aux objectifs de communication en fournissant des contenus spécifiques quant aux problématiques insulaires.

La divulgation scientifique sera soutenue par les sujets dotés de compétences technico-scientifiques élevées qui participent aux projets – c'est-à-dire le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, ARPAL, ARPAT, l'Université de Gênes, l'Université de Pise, l'Université de Corse Pasquale Paoli, le CNR et d'autres organismes de recherche (par ex. Lucense).

La coordination et la communication interinstitutionnelle seront assurées par les Régions, ANCI Liguria, ANCI Toscana et les collectivités locales impliquées.

Tableau 2 – Comparaison entre les différents objectifs de communication

	RUMBLE	MON ACUMEN	REPORT	DECIBE	LIST PORT	TRIPLO
incrementare le conoscenze / Accroître la connaissance	accroître les connaissances des institutions locales quant à l'impact réel des activités portuaires sur le climat sonore, aux fins de la planification des interventions	accroître les connaissances des autorités compétentes sur les techniques spécifiques des réseaux de surveillance les plus appropriés	augmenter les connaissances de la communauté scientifique et des exploitants portuaires au moyen de modèles de simulation qui abordent le problème du bruit dans les ports selon une approche multidisciplinaire.	accroître la connaissance des partenaires, des porteurs d'intérêts et de la population en général sur la thématique de la pollution sonore dans les petits ports insulaires	accroître les connaissances des administrations et des décideurs politiques sur le nouveau système et sur son impact sonore et environnemental, ainsi que sur sa sécurité, en vue de les inciter à l'adopter.	accroître les connaissances des sujets publics et privés qui tournent autour du contexte portuaire et des plates-formes logistiques sur le véritable impact sonore des activités
	accroître la connaissance des citoyens sur le thème de l'impact sonore lié aux ports	accroître les connaissances des planificateurs en mettant à disposition une cartographie du bruit pour mieux isoler l'impact des différentes activités portuaires sur l'environnement		Accroître la connaissance du projet auprès des autorités portuaires, des institutions publiques, des opérateurs portuaires, des entreprises, des référents d'autres projets		
aumentare la consapevolezza / sensibiliser	sensibiliser les citoyens et leurs comités sur l'engagement des institutions dans les ouvrages d'atténuation	sensibiliser les citoyens sur le véritable impact sonore des activités portuaires	mettre en place une sensibilisation entre les citoyens et les entreprises portuaires sur le thème du bruit dans les ports	sensibiliser des acteurs impliqués en vue d'améliorer la gouvernance des ports des petites îles, dans une optique de réduction du bruit	sensibiliser les décideurs politiques sur l'importance d'avoir des lignes directrices pour la gestion de la pollution sonore en milieu portuaire	mener une action de sensibilisation auprès des autorités portuaires, des administrations publiques et des opérateurs privés des plates-formes logistiques sur l'importance des actions d'atténuation du bruit
	sensibiliser les citoyens sur la faisabilité technique et économique des interventions possibles d'atténuation des impacts sonores			<i>Créer de la cohésion (partage des informations)</i>		Sensibiliser les administrateurs et les opérateurs de la logistique sur les avantages de l'utilisation des technologies STI pour la planification d'actions conjointes visant à réduire l'impact sonore causé par les flux de véhicules
cambiare la mentalità / changer la mentalité	changer la mentalité des politiques sur la thématique du bruit dans les ports et de la législation afférente	changer la mentalité des différentes cibles, dans l'arc maritime intéressé par le programme, quant à l'évolution réelle du bruit, sur la base de données certaines et comparables dans plusieurs réalités portuaires, étant donné que l'impact sonore est souvent sous-évalué.	changer la mentalité des étudiants universitaires par le biais de leçons spéciales focalisées sur les thématiques du bruit en milieu portuaire.	<i>Donner visibilité aux parties intéressées</i>		changer la mentalité des entreprises quant à la nécessité de concilier le développement économique et l'atténuation des impacts (développement durable)
cambiare l'atteggiamento / Changer les comportements	changer les comportements des opérateurs (terminalistes, compagnies de navigation, etc..) sur le rapport entre ville et port, en stimulant l'ouverture vers des solutions d'atténuation des impacts		changer les comportements des collectivités locales et des exploitants des ports en proposant une gestion correcte et efficace du problème du bruit dans les ports	changer les comportements des usagers des ports (peut-être les entreprises/compagnies, etc.??) en vue de réduire le bruit	changer les comportements des différents groupes cibles qui, une fois que les scénarii d'organisation du trafic proposés par le projet auront été examinés, seront orientés vers les moins impactants	changer les comportements des opérateurs de la logistique, des entreprises et des administrations publiques pour favoriser l'adoption des solutions d'atténuation diffusées, en élaborant à cette fin un plan stratégique
				Éduquer tous les acteurs		

Groupes cibles

Les « cibles » sont les destinataires des activités de communication, c'est-à-dire les personnes et les sujets (par ex., entreprises ou organismes publics) dont nous voulons améliorer les connaissances, changer les comportements ou que nous voulons sensibiliser. Il est important d'identifier et de délimiter les groupes cibles, car cela permet de calibrer les contenus et la teneur des messages qui leur sont destinés sur la base de la capacité de réception d'un groupe donné. La capacité de réception peut être influencée, par exemple, par les connaissances de base que ce groupe possède (qui diffèrent, par exemple, si nous parlons d'un centre de recherche ou d'une commune) ou par l'intérêt du groupe envers le contenu du message (un citoyen résident par rapport à une entreprise de transport maritime).

Dans le tableau 3, nous avons inséré tous les groupes cibles intéressés par les activités des 6 projets (plus quelques-uns qui n'étaient pas explicitement prévus, mais que nous avons jugé important d'insérer).

Comme le montre le tableau, certains groupes cibles sont couverts par plusieurs projets, tandis que d'autres sont presque entièrement découverts. Les groupes qui s'avèrent particulièrement intéressants aux fins des thématiques spécifiques de chaque projet sont indiqués par un astérisque.

Il ressort en outre qu'aucun des projets n'a explicitement prévu d'orienter ses activités au niveau national, vers les ministères préposés à l'Environnement et aux Transports, rôle qui pourra être exercé au niveau de réseau, en vue également de garantir une masse critique plus consistante pour l'intégration des compétences respectives. Les organismes publics de niveau régional, provincial et communal, quant à eux, sont un interlocuteur transversal, dont le rôle, même lorsqu'ils ne sont pas explicitement cités, ressort des activités.

Chaque projet pourra en revanche s'engager à garantir la couverture de groupes spécifiques, sur la base d'une sorte de spécialisation des compétences.

Grâce à la participation à des conférences scientifiques, REPORT et MON ACUMEN assurent le contact avec la communauté scientifique et académique. TRIPLIO se concentre en particulier sur les districts technologiques.

Concernant le monde privé et les entreprises, bien que presque tous les projets prévoient de dialoguer avec ces sujets, TRIPLIO s'est employé, avec une attention particulière, à détailler le monde économique non seulement portuaire, mais relatif aussi aux plates-formes logistiques : les Autorità Portuali, côté italien, et les Chambres de Commerce, côté français, sont les sujets directement impliqués dans la gestion des ports et, dans de nombreux cas, partenaires directs de projet.

La population résidant dans les zones limitrophes aux zones portuaires (et logistiques, dans le cas de TRIPLIO) est un élément d'intérêt pour presque tous les projets, à l'exception de REPORT qui, de par sa nature technico-scientifique, est moins destiné à ce groupe. Toutefois, le rôle de Report vis-à-vis du public non spécialisé est fondamental pour définir une série de messages scientifiques et informatifs communs que les autres projets du réseau pourront utiliser.

Tableau 3 - Groupes cibles

cible	RUMBLE	MON ACUMEN	REPORT	DECIBEL	LIST PORT	TRIPLO
Régions	x	x	x		x	x
Provinces	x	x	x		x	x
Départements (FR)	x	x	x			x
Communes	x	x	x	x		x
Villes métropolitaines	x	x	x	x		x
Ministères de l'Environnement						
Ministères des Transports (ITA/FR)						
Agences régionales Protection Environnement et ISPRA (IT)	x	x	x			
Chambres de Commerce (FR)	x	x	x	x	x	x*
Autorités portuaires au sein de la zone de Coopération (IT)	x	x	x	x	x	x*
Universités	x	x*	x*		x*	x*
Organismes de recherche		x*	x*		x*	x*
Population résidente	x	x		x		x
Usagers du port				x*		
Associations / Comités	x	x		x	-	
Entreprises portuaires	x	x		x*	x*	x*
Entreprises logistiques		x		x*	x*	x*
Armateurs	x	x		x		x*
Travailleurs portuaires	x			x		x*
Districts technologiques						x*
Développeurs de technologies STI					x*	x*
Médias	x					x

Instruments et activités

Lors de leur rédaction, certains projets (encadrés en noir sur le tableau) ont explicitement prévu de réaliser des instruments communs à mettre à la disposition du partenariat et du réseau : c'est le cas de RUMBLE - qui a prévu de réaliser la stratégie de communication partagée – et de REPORT, qui réalise le kit de communication contenant les messages et les templates communs. Il est en outre prévu de réaliser une publication finale pour capitaliser les résultats de tous les projets de l'axe. Ces activités figurent dans le tableau « instruments ».

Malgré cela, si l'on compare les différents projets, il apparaît que certains instruments sont prévus par plusieurs projets ; aussi s'impose-t-il d'éviter des superpositions et des duplications et de chercher périodiquement des synergies et des activités communes.

L'organisation d'événements conjoints (comme la conférence initiale de MON ACUMEN, organisée à Cagliari par l'Autorità Portuale de Livourne en février 2019) est particulièrement importante aux fins d'une communication unitaire, car elle permet de complémentariser les initiatives qui s'adressent aux mêmes cibles, en optimisant par ailleurs les ressources.

Lors du premier Comité de mise en réseau, il a en outre été décidé de créer une synergie entre les newsletters de projet et entre les pages des médias sociaux.

La même logique s'est fait jour pour la réalisation des brochures de projet ; quand cela est prévu, il convient de ne pas répliquer les mêmes contenus, mais de les diversifier, en renforçant les messages et la communication intégrée entre les différents projets.

Les pages de projet, en particulier les sections dédiées aux événements et aux informations, de même que les comptes sur les réseaux sociaux, peuvent être utilisés pour souligner et relancer les activités et les événements de tous les projets, et non pas d'un seul projet spécifique.

Tableau 4 - Instruments et activités

	RUMBLE	MON ACUMEN	REPORT	DECIBEL	LIST PORT	TRIPLO
page web sur interreg-maritime.eu	http://interreg-maritime.eu/web/rumble/	http://interreg-maritime.eu/web/monacumen	http://interreg-maritime.eu/web/report	http://interreg-maritime.eu/fr/web/decibel/projet	http://interreg-maritime.eu/web/listport	http://interreg-maritime.eu/web/triplo
plan de communication	réalisé : plan de projet Plan de Communication de réseau	prévu	prévu et réalisé	prévu et réalisé	prévu et réalisé	prévu et réalisé
kit ou manuel d'image coordonnée	prévu et réalisé : kit avec différents templates pour documents et matériels de communication	guide d'image coordonnée se rapportant spécifiquement aux cibles à impliquer dans les initiatives de communication	Kit numérique contenant des informations et contenus de vulgarisation relatifs au thème commun de tous les projets Axe 3 Lot 2.	il prévoit la réalisation de templates pour des documents tels que feuilles de signature, programmes, documents (non trouvés)	prévu et réalisé ; il contient : template Word générique, pour feuille de signature, PowerPoint, flyers et roll-up	Réalisé : kit d'image coordonnée
pages sur réseaux sociaux				https://www.facebook.com/Decibel_Interreg-Maritime	https://www.facebook.com/listportinterreg Linkedin : https://www.linkedin.com/company/l-les-s-t-port/?viewAsMember=true	https://www.facebook.com/triplointerreg/ https://www.instagram.com/triplo_interreg/
événements		événement de lancement (tenu à Cagliari 16/01/2019) événement final 6 rencontres avec les acteurs concernés	événement de lancement (prévu) événement final (prévu) focus groups (prévus)	événement de lancement (Bastia juillet 2018) événement final (prévu mai 2021)	conférence de presse initiale (tenue à Olbia) événement de lancement (tenu à Olbia) événement final (prévu) 4 événements de dissémination (OLBIA, Bastia, Gênes, Pise)	événement de lancement (Lucques 18/05/2018) événement final (prévu) 4 ateliers en Sardaigne, Toscane, Ligurie et Var (prévus dans la T3)
kit pour conférence de presse				communiqués de presse et matériel à distribuer à l'occasion de la conférence de presse	communiqués de presse et matériel à distribuer à l'occasion de la conférence de presse (flyers, brochures)	
matériels de communication génériques	brochure générale	paquets informatifs spécifiques pour : - travailleurs portuaires - institutions - entreprises portuaires	brochure générale (réalisée)	Matériel générique sur papier à distribuer à l'occasion d'événements	Brochure générale	dépliant général de présentation du projet (réalisé A4 3 plis)
publications		Guide sur la capitalisation des résultats (y compris après la clôture du projet)	Publication finale conjointe « Bruit et ports »	5 publications à réaliser au cours du projet		publications spécialisées prévues
publications scientifiques	articles scientifiques	Cahiers d'analyses de l'impact sonore des ports (3 publications de nature « scientifique » sur l'impact sonore des ports et sur les réseaux de surveillance pouvant être mis en place pour les différentes typologies de bruit)	articles scientifiques			
newsletter		semestrielle		semestrielle	newsletter annuelle le premier numéro a été réalisé : http://interreg-maritime.eu/web/listport/-/newsletter-n-1	communications spécifiques prévues à l'occasion de la réalisation des produits de projet principaux

Messages

Les messages constituent l'ensemble des informations et des contenus vulgarisés (vers les groupes cibles), au travers des instruments et des actions de communication (par exemple les pages Facebook et les événements).

En comparant les objectifs « techniques » et de communication des différents projets, il a été possible d'identifier cinq groupes de messages communs à tous les projets, à l'intérieur desquels pourront être formulés les messages spécifiques de chacun.

- Messages à *caractère scientifique* et de vulgarisation concernant principalement : physique du bruit, quels sont les seuils et comment on les mesure, effets de la pollution sonore, sources d'émission, etc. ;
- Messages à *caractère institutionnel* visant à illustrer synthétiquement le cadre des compétences en matière de planification et d'atténuation des impacts (comprenant également quelques éléments sur la réglementation applicable) et les actions mises en place ;
- Messages relatifs aux *solutions praticables* pour limiter l'impact ou réduire la formation à la source (avec quelques éléments sur leur applicabilité sur le plan des coûts/bénéfices et sur les bonnes pratiques existantes) ;
- Messages relatifs aux *politiques européennes* en matière de pollution sonore et aux actions visant à la réduire (dont notamment les financements octroyés dans le cadre du Programme de Coopération Italie-France Maritime) ;
- Messages relatifs au *cadre réglementaire* actuel qui régit la pollution sonore générée en milieu portuaire ;
- Messages relatifs à la *durabilité environnementale* des activités portuaires et à la qualité de vie des communautés urbaines limitrophes ;
- Messages relatifs aux *résultats* obtenus dans le cadre des projets en matière de technologies d'atténuation, aux résultats des campagnes d'évaluation, à la faisabilité des interventions.

Le tableau suivant indique à quelles cibles sont destinés les messages.

Tableau 5 - Messages et groupes cibles

	Organismes publics										Organismes de droit public		Citoyens			Sujets privés					Médias	
	Régions	Provinces	Départements (FR)	Communes	Villes Métropolitaines	Ministères Environnement	Ministères des Transports (ITA/FR)	Agences régionales Protection Environnement et ISPRA (IT)	Chambres de commerce (FR)	Autorités portuaires à l'intérieur de la zone de Coopération (IT)	Universités	Organismes de recherche	Population résidente	Usagers du port	Associations / Comités	Entreprises portuaires	Entreprises de logistique	Armateurs	Travailleurs portuaires	Districts technologiques	Développeurs de technologies STI	Mass médias
Messages à caractère scientifique et de vulgarisation concernant principalement : physique du bruit, quels sont les seuils et comment on les mesure, effets de la pollution sonore, sources d'émission, etc.												X	X	X	X	X	X	X				X
Messages à caractère institutionnel visant à illustrer synthétiquement le cadre des compétences en matière de planification et d'atténuation des impacts (comprenant également quelques éléments sur la réglementation applicable) et les actions mises en place ;												X	X	X	X	X	X	X				X
Messages relatifs aux solutions praticables pour limiter l'impact ou réduire la formation à la source (avec quelques éléments sur leur applicabilité sur le plan des coûts/bénéfices et sur les bonnes pratiques existantes) ;	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X				X
Messages relatifs aux politiques européennes en matière de pollution sonore et aux actions visant à la réduire (dont notamment les financements octroyés dans le cadre du Programme de Coopération Italie-France Maritime) ;	X	X	X	X	X	X	X	X				X		X	X	X	X					X
Messages relatifs au cadre réglementaire actuel qui régit la pollution sonore générée en milieu portuaire.						x (advocacy)	X (advocacy)					X	X	X	X	X	X	X				X
Messages relatifs à la durabilité environnementale des activités portuaires et à la qualité de vie des communautés urbaines limitrophes ;	X	X	X	X	X				X	X		X	X	X	X	X	X	X				X
Messages relatifs aux résultats obtenus dans le cadre des projets en matière de technologies d'atténuation, aux résultats des campagne d'évaluation, à la faisabilité des interventions /	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultats attendus

Les résultats attendus sur la base des activités de communication sont de grande envergure, car ils dépendent étroitement des contenus et des résultats de l'ensemble des projets.

Les activités de communication visent, généralement, à favoriser la connaissance mutuelle, entre les acteurs (sujets publics, entreprises, citoyens, centres de recherche, etc.), de leurs problématiques respectives et de la complexité de celles-ci, l'objectif final étant de diffuser les solutions d'atténuation les plus durables et de faire en sorte qu'il y ait une meilleure compréhension de ces solutions de la part du territoire.

Pour ce qui concerne le domaine spécifique de la communication, l'échange et la circulation des informations, mis en place grâce aux activités du réseau et des différents projets, devraient mener à :

- une meilleure connaissance du phénomène du bruit dans les ports et de ses impacts sur la réalité urbaine et sur les travailleurs portuaires ;
- une meilleure sensibilisation sur les solutions d'atténuation disponibles et leur faisabilité ;
- un changement de la mentalité de toutes les cibles sur la nécessité d'adopter une approche durable qui tienne compte de la dimension économique et de la dimension environnementale ;
- un changement en positif des comportements des sujets qui, en favorisant l'adoption de solutions permettant de réduire les émissions sonores ou leur impact, peuvent influencer sur la réduction de la pollution sonore.

Pour évaluer si les résultats ont bien été atteints, il conviendrait de se baser sur une analyse *ex ante* et une analyse *ex post*, dont la réalisation n'est pas prévue dans le cadre des activités. Il sera quoi qu'il en soit possible d'évaluer le degré de couverture des différentes cibles et la diffusion des instruments en utilisant des indicateurs tels que : le nombre des participants aux événements, les accès aux instruments web, le tirage des publications. Les indicateurs feront l'objet de discussions dans le cadre des comités de réseau.